

PROGRAMME DE SOINS POUR LES LÉSIONS MUSCULO-SQUELETTIQUES

Aide-mémoire à l'intention des professionnels de la santé

Le Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques est un programme fondé sur les preuves qui vise les travailleuses et travailleurs atteints de lésions musculo-squelettiques, axé sur l'obtention des meilleurs résultats fonctionnels.

Critères d'admissibilité

Le Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques concerne les travailleuses et travailleurs :

- dont la demande de prestations à la CSPAAT a été acceptée dans les huit semaines suivant la date de la lésion ou de la récurrence;
- qui ne présentent aucune preuve clinique de drapeaux rouges et aucun signe de drapeaux orange ou jaunes qui constituent des obstacles à la participation au programme de réadaptation active;
- qui font l'objet d'un diagnostic d'au moins une lésion : musculaire, tendineuse, ligamentaire, aponévrotique ou intra-articulaire, ou de toute combinaison de celles-ci, à l'origine d'une lésion tissulaire légère à modérée (stade I ou II).

Les diagnostics qui peuvent être considérés comme un motif d'exclusion du Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques comprennent ce qui suit :

- les déchirures et ruptures totales (stade III) qui requièrent davantage de réparation chirurgicale;
- les fractures;
- tout trouble qui empêcherait un travailleur de participer à un programme de réadaptation active.

Durée du programme

Le programme dure huit semaines au maximum, à partir de la date d'évaluation initiale. Un minimum de six visites s'applique.

Rapport d'évaluation initiale

Soumettez le *Rapport d'évaluation initiale* dans les deux jours ouvrables suivant l'évaluation initiale.

Interventions thérapeutiques

Les interventions thérapeutiques suivantes devraient être utilisées de manière à ce que leur combinaison, fréquence et intensité soient des plus efficaces, selon le jugement clinique, les constatations cliniques et les besoins fonctionnels du travailleur :

- éducation;
- modification de l'activité;

- exercices thérapeutiques;
- manipulation ou mobilisation;
- massage;
- électrothérapie et thérapie thermique;
- immobilisation au moyen d'attelles.

Mesure des résultats

Utilisez l'échelle fonctionnelle spécifique au patient (PSFS)¹ lors de l'évaluation initiale et lorsque le travailleur prend congé du programme. Consignez les notes dans le *Rapport d'évaluation initiale du Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques et le Sommaire des soins et des résultats*.

Communication avec la CSPAAT

Il est recommandé de communiquer avec la CSPAAT lorsque :

- vous identifiez des drapeaux rouges ou jaunes qui justifient une évaluation plus approfondie hors du cadre du Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques;
- tout autre problème survient, affectant la capacité du travailleur de participer au Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques.

Le professionnel de la santé doit communiquer avec la CSPAAT si on prévoit que le travailleur ne pourra pas retourner au travail pour accomplir ses tâches régulières selon son horaire habituel à l'issue du Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques. Cela est essentiel pour la gestion des dossiers. Des honoraires réduits seront versés au cas où la CSPAAT n'en serait pas avisée avant la fin de la 6^e semaine du programme.

Sommaire des soins et des résultats

Soumettez le *Sommaire des soins et des résultats* lorsqu'un travailleur obtient son congé du Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques dans les deux jours ouvrables qui suivent la dernière visite.

Pour de plus de précisions, veuillez vous reporter au site Web de la CSPAAT, www.wsib.on.ca.

¹ ©1995 P. Stratford. Contenu adapté avec permission.